

AIPR - Autorisation d'Intervention à Proximité de Réseaux - ENCADRANT Débutant

Depuis le 1er Janvier 2018, la formation AIPR est devenue obligatoire, au moins une personne dans une équipe d'un chantier doit donc obtenir une AIPR.

Objectifs

- Identifier les rôles, les missions et les responsabilités de chacun
- Analyser la situation et appliquer la procédure correspondante en cas d'anomalie ou de dommage
- Identifier les différents types de réseaux : souterrains, aériens et subaquatiques
- Respecter et faire respecter les prescriptions et recommandations liées aux différents réseaux
- Analyser les récépissés des DICT et appliquer les recommandations spécifiques au chantier
- Définir et mettre en oeuvre les moyens de protection collective et individuelle
- Vérifier les autorisations d'intervention à proximité des réseaux du personnel mis à disposition
- Adapter les moyens et techniques d'exécution aux risques d'endommagement spécifiques au chantier
- Identifier une situation à risque ou non conforme et alerter, si besoin, le responsable de projet
- Appliquer les règles d'arrêt de chantier
- Maintenir un accès aux ouvrages de mise sécurité des réseaux

Public Visé

Salarié assurant l'encadrement du chantier ou de travaux à proximité de réseaux :

- conducteur de travaux
- chef de chantier
- technicien bureau d'études

Pour tout chantier de travaux, au moins un salarié de l'exécutant de travaux doit être identifiable comme titulaire d'une AIPR « encadrant ».

Pré Requis

Compréhension orale et écrite du français.
Savoir utiliser un ordinateur ou une tablette et naviguer sur internet.
Expérience professionnelle requise.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables :

- D'appliquer la réglementation DT-DICT ainsi que le guide technique de sécurisation des chantiers.

☑ Identifier les rôles, les missions et les responsabilités de chacun

☑ De réaliser des travaux à proximité des réseaux en respectant les différentes recom-mandations et prescriptions de sécurité.

☑ De comprendre les conséquences d'un dommage.

☑ De réagir en cas d'incident et/ou accident.

Méthodes et moyens pédagogiques

Exposés et discussions étayés de textes illustrés par diaporamas et films.

Remise à chaque stagiaire d'un document écrit.

Contrôle des connaissances théoriques sur la plateforme du gouvernement.

Parcours pédagogique

Contexte règlementaire :

- Contexte et enjeux de la réglementation.
- Droit, obligations et responsabilité de chacun.
- Les intervenants des réseaux et leur rôle.
- L'AIPR.
- Les types de réseaux et leurs caractéristiques.
- Les classes de précision.
- Les procédures mises en place (DT, DICT, ATU...)
- Les sanctions en cas d'accident et/ou incident.
- Les investigations complémentaires IC.

Projet de travaux à proximité de réseaux :

- Les étapes d'un projet.
- Phase d'étude.
- Phase de préparation.
- Phase de travaux.
- Phase d'après travaux.
- Les méthodes de repérages des réseaux.
- Les techniques et matériels de travaux.
- Le guide technique des travaux à proximité des réseaux

Les procédures particulières :

- DT-DICT Conjointe.

HP Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82010117601

HP Formation

Europe Parc - Z.A les 2 B 380 Chemin de Derontet
01360 BELIGNEUX
Tél. +33(0)4.72.25.45.45 - administratif@hp-formation.fr

18 rue Newton
38550 SAINT Maurice l'Exil
Tél. +33(0)4.72.25.45.45 - administratif@hp-formation.fr

330 Rue Hilaire
26 700 PIERRELATTE
Tél. +33(0)4.72.25.45.45 - administratif@hp-formation.fr

N° SIRET : 501 530 380 000 28 - N° TVA : FR 96501530380 - Code APE : 8559A - N° Déclaration d'Activité : 82010117601

- Travaux Urgents.

Les dommages :

- Que faire en cas d'endommagement.
- La règle des 4A.

Méthodes et modalités d'évaluation

Evaluation certificative au moyen d'un QCM de 40 questions réalisées via le site du gouvernement.

Modalités d'Accessibilité

Pour tout renseignement merci de nous contacter.



Durée

14.00 Heures

2 Jours

Effectif

De 1 à 12 Personnes

HP Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82010117601

HP Formation

Europe Parc - Z.A les 2 B 380 Chemin de Derontet
01360 BELIGNEUX
Tél. +33(0)4.72.25.45.45 - administratif@hp-formation.fr

18 rue Newton
38550 SAINT Maurice l'Exil
Tél. +33(0)4.72.25.45.45 - administratif@hp-formation.fr

330 Rue Hilaire
26 700 PIERRELATTE
Tél. +33(0)4.72.25.45.45 - administratif@hp-formation.fr

N° SIRET : 501 530 380 000 28 - N° TVA : FR 96501530380 - Code APE : 8559A - N° Déclaration d'Activité : 82010117601